

N°24-HU

**Arrêté fixant la liste des correcteurs des épreuves orales d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2024**

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n° 2007-115 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 10 et 21 du décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le CDG31,

Vu l'arrêté n°23-JV du 15 septembre 2023 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2024,

Vu l'arrêté n°24-AJ du 11 février 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2024,

Vu l'arrêté n°24-AI du 11 février 2024 fixant la date et le lieu des épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2024,

Vu l'arrêté n°24-CA du 22 mars 2024 fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2024,

Vu l'arrêté n°24-CD du 22 mars 2024 fixant la liste des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2024,

Vu l'arrêté n°24-CF du 22 mars 2024 complétant les lieux des épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2024,

Vu l'arrêté n°24-GO du 24 mai 2024 fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2024,

Vu l'arrêté n°24-GP du 24 mai 2024 fixant les dates et les lieux des épreuves orales d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2024,

## Article 1 : Liste des correcteurs des épreuves orales d'admission

La liste des correcteurs pour les épreuves orales d'admission est fixée comme suit :

- Madame Anne-Claire CAMAIN, Vice-Présidente du CDG31, Maire-adjoint de Goyrans ;
- Madame Zohra CHANTTE, Référente des ressources humaines dans une médiathèque départementale ;
- Monsieur Gilles CHARLAS, Administrateur du CDG31, Maire-adjoint de Gagnac sur Garonne ;
- Monsieur Nicolas DAVELU, Responsable du service affaires juridiques et commande publique du CDG31 ;
- Monsieur Laurent DJEZZAR, Directeur Général des services du CDG31 ;
- Madame Laure DOBIGNY, Directrice adjointe du CDG31 ;
- Monsieur Laurent DUMONT, Responsable du Pôle Recrutement / Concours du CDG31 ;
- Monsieur Patrick LEFEBVRE, Vice-Président du CDG31, Maire de Saint-Julien sur Garonne ;
- Madame Christine MARTIAL, Directrice d'un pôle culturel en retraite ;
- Madame Hélène OLLIER, Directrice adjointe du CDG31 ;
- Monsieur Denis PAYET, Directeur adjoint du CDG31 ;
- Madame Audrey POUJADE, Conseillère municipale de Gratentour (31) ;
- Monsieur Manuel RECIO, Responsable du pôle accompagnement statutaire et expertise juridique du CDG31 ;
- Madame Charlotte RIOU, Conservatrice chargée des collections de sculptures ;
- Monsieur Gilbert ROUGE, Directeur des ressources humaines du CDG31 ;
- Madame Brigitte RUFIE, Conseillère municipale de Balma (31) ;
- Madame Sophie TRILLES, Vice-Présidente du CDG31, Conseillère municipale de Menville ;
- Monsieur Gérard TROUILHET, Responsable administratif et financier en retraite.

## Article 2 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Article 3 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

## Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. Il est publié sur le site Internet du CDG31 ([www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)).



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ